



*RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2010
COMMUNE D'YVORNE*



- a) Rapport de gestion : pages 2 à 9*
- b) Comptes de l'exercice 2010 :*
 - pages 1 à 11, compte de fonctionnement*
 - pages 1 à 5 suivantes, bilan*
- c) Graphiques :*
 - Analyses diverses*

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

SUR LA GESTION DURANT L'EXERCICE 2010

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous présenter, ci-après, notre rapport de gestion pour l'exercice 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2010.

Présentation des comptes

Les comptes sont comparés au budget 2010, et à l'exercice 2009. Les revenus s'élèvent à **Fr.5'012'092.86** contre **Fr.4'988'899.94** de charges, soit un excédent de revenus de **Fr.23'192.92**.

Section 1, Administration générale

Au compte 11.3650, des dépenses extraordinaires ont été effectuées, à savoir une participation à l'association « Aigle-région » pour Fr.9'680,-- ; une recapitalisation du capital radio Chablais acceptée par les communes voisines de Fr.3'500,-- ; enfin, un montant accordé à l'UCi pour l'organisation d'un championnat du monde pour Fr.5'380,--.

Section 2, finances

21 Impôts

Le produit des impôts s'est élevé à **Fr.2'615'555.40** contre **Fr.2'667'240.57** en 2009. Une bonne surprise puisque les prévisions faisaient état d'un manco de Fr.150'000,--.

22 Service financier

Le nouvel arrêté d'imposition porte ses fruits puisque l'alimentation du fonds de péréquation (22.3521) et le retour de péréquation (22.452) laissent apparaître une somme en notre faveur de Fr.101'667,--. Vous trouverez également sous cette même rubrique un legs en faveur de la commune pour une somme de Fr.58'259.75, part cantonale déduite (22.4690).

23 Amortissements et réserves non-ventilés

Le bon résultat des comptes permet d'amortir correctement les postes inscrits au bilan selon le plan comptable. Vous pourrez constater au bilan que l'immeuble de la Souche est amorti (9123.2).

Section 3, bâtiments

31 Domaines

Rien à signaler sur ces postes si ce n'est la location des installations sportives qui n'ont pas pu être encaissée depuis près de quatre années maintenant.

32 Forêts

Perte annuelle programmée de Fr.50'000,-- selon convention.

33 Vignes

L'exploitation des vignes laisse apparaître un excédent de revenus de Fr.77'514.38 contre Fr.56'923.66 en 2009, malgré une année difficile pour les ventes de vin.

35 Bâtiments

Augmentation de Fr.40'000,-- au compte 351.3120 provoquée par des hausses d'électricité pour tous les bâtiments de Fr.15'750,--, de chauffage Fr.14'810,--. IL faut noter également que le chauffage de l'église est indépendant du collège depuis sa rénovation et que la facture s'élève à Fr.8'710,--.

352 poids publics, congélateurs

Conforme au budget.

Section 4, Travaux

42 Service de l'urbanisme

RAS.

43 Routes

Rien à signaler.

44 Parcs, promenades et cimetière

Rien à signaler sur ces postes conformes au budget.

45 Ordures ménagères

L'augmentation du pétrole et des taxes des poids lourds se répercutent immédiatement sur l'enlèvement des ordures ménagères (cptes 45.3188). L'achat du 1^{er} Molok est déjà comptabilisé sur ce compte. La déchetterie enregistre une baisse considérable des passages par rapport à 2009 (45.3141) et donne toujours entière satisfaction à nos citoyens. La taxe des ordures ménagères est en hausse, provoquée par la facturation de la TVA dès 2010. Quant à la SATOM, les frais ont sensiblement diminué (45.3526).

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

Une grosse surprise est à signaler au compte 46.3156, en effet le tamis à grille de la station d'épuration a dû être changé pour une somme de Fr.28'000,--. Enfin au compte 46.3144, le dépassement est provoqué par la participation à la réfection d'un collecteur commun avec l'Etat de Vaud au Boulevard (Fr.22'000,--).

Section 5, Instruction publique et cultes

L'écolage a augmenté par rapport à 2009 (cpte 51.35221) + Fr.17'000,--. L'annualisation des factures du CarPostal Suisse provoque pour cette année uniquement une hausse de Fr.29000,-- dans les comptes. Quant à la facture de l'enseignement spécialisé, elle continue de progresser, soit Fr.17'000,-- de plus qu'en 2009.

Cultes : dépassement des coûts provoqués par l'inauguration des travaux du temple.

Section 6, Police

60, 64, 65, 66 Administration, service des inhumations, défense contre l'incendie et protection civile

Baisse spectaculaire des cartes d'identité et surtout du transfert des passeports à Lausanne.

Section 7, Sécurité sociale

72, 73, 75 Prévoyance sociale, santé publique et office du travail

Suite à l'introduction du nouveau taux d'imposition en 2009, la facture sociale a sérieusement régressé pour passer de Fr.776'652.80,-- en 2008 à Fr.699'706.20 cette année. Il faut savoir que les décomptes finaux se font toujours dans le courant de l'année qui suit et se répercutent l'année suivante. Le solde net de la péréquation est également influencé par les dépenses thématiques (entretien des routes, chemins et autres infrastructures) et par les encaissements des taxes annuelles d'épuration, raccordements aux eaux usées et à l'eau potable (nouvelles constructions), ainsi que par les taxes sur les déchets. Comme l'année dernière, la synthèse générale et compliquée est à disposition de la commission auprès du greffe.

Section 8, Services industriels

81, 82 Service des eaux, service électrique

Au compte 81.4341 on constate l'encaissement de taxes de raccordement de plusieurs nouvelles constructions (voir également dans les comptes d'épuration (46.4341). Le compte 82.4112 comptabilise un montant de Fr.122'029.90, soit un rattrapage de Fr.42'000,-- depuis l'introduction de la taxe en 2007.

Résultat

L'absence de gros projets en 2010 équilibre le ménage communal et permet de boucler l'exercice avec un léger excédent de recette. Vous constaterez également qu'au bilan de nouveaux comptes ont été créés suite à l'introduction de la TVA.

MENAGE COMMUNAL – informations

Comme l'année dernière, nous avons le plaisir d'ajouter au rapport de gestion, quelques éléments susceptibles de vous intéresser, statistiquement parlant. Une liste exhaustive des décisions Municipales et d'une partie du travail du greffe pendant l'année 2010 vous est communiquée ci-dessous :

Employés communaux

L'équipe communale est à nouveau au complet.

Contrôle des habitants - greffe municipal

La population d'Yvorne continue d'augmenter régulièrement. Soit 85 nouvelles arrivées (12 naissances), dont 72 départs et 7 décès, soit 164 mutations au total. La population d'Yvorne s'élève officiellement à 989 habitants au 31 décembre 2010 contre 968 l'année dernière. Soit 852 Suisses et 137 étrangers (43 permis B, 93 permis C et un permis L). A noter que 14 personnes sont inscrites en « résidence secondaire ».

Il a été procédé à 71 renouvellements de permis de séjour durant l'année et 59 demandes pour des cartes d'identité ont été établies. Les passeports sont maintenant du ressort du canton dès le 1^{er} mars 2010, dès lors tout se passe à Lausanne (passeport biométrique oblige). 140 demandes de renseignements sont parvenues au greffe durant l'année. Le recensement des chiens a permis d'inscrire 82 canidés sur le territoire.

L'accueil des clients de vin nécessite également une attention toute particulière, mais nous avons du enregistrer une baisse au niveau de la fréquentation au guichet. Le bureau communal établit notamment les « tous-ménages » pour la population et les sociétés locales, et fournit également le service de la photocopieuse aux citoyens.

Electeurs communaux

Les électeurs ont été appelés trois fois aux urnes cette année.

Statistiques comparatives

La population d'Yvorne est constituée de 506 femmes et 483 hommes, de 275 catholiques, 549 protestants, 83 annoncés sans confession et 82 autres religions.

Police des constructions

Au cours de l'année 2009, le greffe a procédé à la mise à l'enquête publique de 10 dossiers.

Engagement de la Municipalité durant la fin et le début de la nouvelle législature

Convaincue du rôle capital de la vie associative de notre Commune, la Municipalité s'est efforcée d'être présente dans la plupart des manifestations qui l'ont marquée durant l'année. Elle souhaite remercier vivement tous les acteurs bénévoles qui contribuent à l'animation de notre village. Afin de privilégier les contacts entre les

responsables des sociétés locales, la jeunesse et les nouveaux habitants de notre Commune, ceux-ci ont été invités, comme chaque année, au bâtiment communal pour une petite agape. Cette année ont obtenu leur majorité civique : Valentin Richard, Léo Franceschini, Gil Mayencourt, Kelvin Maret, Julien tricot, Aida Dos Santos, Carole Müller, Yannick Scarlato, Yves Monod et Michael Monnet.

Le remaniement parcellaire a nécessité à 25 reprises la présence d'un municipal. La Municipalité a été invitée ou convoquée à 69 reprises durant l'année 2010, tous dicastères confondus. 8 préavis municipaux ont été déposés. La Municipalité a siégé à 42 reprises et a pris acte ou décidé de 747 objets.

Parmi toutes ces décisions importantes, nous vous en soumettons une partie, à savoir :

La Municipalité a décidé (extraits)

d'accepter le projet de donation de la part communale de Corbeyrier du temple d'Yvorne, établi par le Notaire Ansermoz.

d'accepter le projet de modification du hangar viticole de la Maison Badoux à la route de Lausanne. Ledit projet a été soumis à l'enquête publique.

de prier le bureau d'urbanisme GEA de bien vouloir procéder à la mise en conformité des plans relatifs à la zone de Champ Gibert.

d'accepter le préavis municipal relatif à la fusion des communes d'Aigle-Leysin et Yvorne. Les Conseils communaux respectifs se prononceront le mardi 13 avril prochain. Une information à la population aura lieu le 20 avril à la Couronne.

d'organiser une partie officielle le 18 juin prochain afin de marquer la fin des travaux du temple. Monsieur Sauthier, Mme Frutschi et le Secrétaire sont chargés de l'organisation.

de souscrire 20 parts sociales de Fr.100,-- destinées à la participation du projet de construction d'une cabane alpine au Pic Chaussy.

d'accepter le bail à ferme pour biens-fonds forestiers présenté par le Municipal Georges Crousaz.

d'accepter les comptes 2009 de la commune d'Yvorne tels que présentés par le Secrétaire Municipal. L'exercice se solde par un déficit de Fr.4778.23.

d'aider le nouveau comité du FC Yvorne à éponger une partie de ses dettes en prenant en charge les frais de chauffage et la location des terrains jusqu'à la fin de la saison 2010 - 2012.

d'accepter le préavis municipal no 4/2010 concernant la réfection de l'auberge communale pour une somme de Fr.197'000,--.

de rappeler à tous les restaurants locaux les obligations légales en matière d'exploitation des lieux publics.

d'accepter le nouveau rapport justificatif relatif à la révision du plan partiel d'affectation de Champ Rogier, établi par le bureau d'urbanisme GEA.

de signer la nouvelle convention intercommunale liant les communes à la SATOM, telle que modifiée.

d'écrire au Service des immeubles du Canton de bien vouloir systématiquement contacter les entreprises locales en cas de travaux sur le territoire communal.

d'octroyer une somme de Fr.1000,-- à la Fondation Bex & Arts.

d'octroyer une somme de Fr.1'000,-- au moto-club d'Yvorne comme participation aux frais du transport de leur cabane à Pré Nové.

d'autoriser l'Université de Lausanne à utiliser les chemins vicinaux de juin à septembre afin d'étudier la faune.

d'informer les maîtresses du collège d'Yvorne que leurs doléances en matière de rénovation du bâtiment sont prises en considération et que les travaux se feront au fur et à mesure des budgets communaux et par étape.

d'adjuger la rénovation du tamis à grille de la station d'épuration à la maison Picatech à Luzern pour une somme de Fr.44'000,-- (budget 2010).

d'adopter le préavis municipal no 5/2010 concernant l'étude d'intégration d'une place du village avec un parking lié, ainsi que l'aménagement de la route de la Scie pour une somme de Fr.191'200,--.

d'octroyer une somme de Fr.500,-- à l'organisation du festival trottinette 2010.

d'autoriser le Tour de Romandie à traverser notre territoire le dimanche 12 septembre prochain.

d'accepter le nouveau projet de loi sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation.

d'autoriser le football-club Leysin à utiliser les terrains vuarnérans dès le 1er septembre prochain d'entente avec le club local.

de solliciter le Service des routes afin d'instaurer une limitation à 60 km heures sur la RC 780a, à hauteur des campings.

de mettre à l'enquête publique du 6 août 2010 au 6 septembre 2010 le bâtiment existant, propriété de l'armée Suisse, promis-vendu au Clos de la Georges SA.

de mettre à l'enquête publique du 3 août 2010 au 1er septembre 2010, le plan partiel d'affectation de Champ Gibert. Les concernés ont été avertis pas lettre recommandée.

d'intervenir auprès du Service des forêts concernant le projet de révision de la nouvelle loi forestière, en demandant de maintenir la limite des constructions ou installations à 10 m de la lisière de la forêt.

d'adopter le préavis municipal no 6/2010 concernant la révision du PPA de Champ Gibert.

de solliciter le Touring club suisse afin d'établir des contrôles "info-radar" sur le territoire communal.

de mettre à l'enquête publique le projet de réfection de la maison de Monsieur Yves Fontannaz aux Maisons Neuves du 17 septembre au 18 octobre 2010.

de mettre à l'enquête publique le projet de villa aux Ecots, propriété de Monsieur Fritz Aepli.

d'octroyer un don de Fr.300,-- au comité de la Lanterne magique d'Aigle.

d'accepter le préavis municipal d'Aigle relatif à la participation financière d'Yverne pour la réfection de l'église catholique pour une somme de Fr.22'925,--. Somme calculée au prorata des catholiques habitant la commune.

de mettre à charge des partis les frais d'impression des bulletins de parti pour les élections 2011 en vertu de l'article 37, alinéa 2, lettre c LEDP.

de déposer plainte contre inconnu auprès de la gendarmerie pour les dégradations constatées sur différents bâtiments ou abris publics par du sprayage.

d'octroyer une somme de Fr.300,-- à l'organisation du salon de l'apprentissage "Riviera-Chablais".

d'attribuer une somme de Fr.500,-- à l'organisation "Nez Rouge".

d'adopter le projet de budget 2011 avec un excédent de charges de Fr.376'879,--.

d'autoriser l'association "Aigle-Région" à utiliser les géodonnées communales existantes.

d'adjuger les travaux de mensuration pour le projet de la place du torrent, de la route de la Scie et Parking au bureau Duchoud-Haymoz-Bühlmann à Aigle pour une somme de Fr.7'500,--. Les bureaux B + C et EFA ont été remerciés pour leurs offres.

d'adjuger les travaux d'étude géotechnique relative au projet de construction d'un parking à l'entreprise Karakas & Français pour une somme de Fr.22'318,00.

de solliciter quelques entreprises de transports du District pour les sorties à ski 2010 et 2011 des écoliers d'Yverne.

de transmettre un plan de situation à l'inspecteur de la signalisation routière cantonale afin de définir les travaux à effectuer pour sécuriser les piétons au lieudit les Ecots.

de maintenir la cabine téléphonique publique sur la place du Torrent malgré la volonté de Swisscom de la supprimer.

d'adopter le préavis municipal no 8/2010 concernant les travaux supplémentaires à effectuer au restaurant de la Couronne pour une somme de Fr.62'000,--.

d'autoriser Monsieur Arfa Riadh, citoyen d'Yvorne, à exploiter un taxi sur le territoire communal.

de changer les bouteilles et étiquettes de la cave communale pour 2011.

Délégation des compétences

L'autorisation de plaider n'a pas été utilisée en 2010 de même que l'autorisation générale pour les transferts immobiliers.

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par les Préfets. La dernière inspection a eu lieu le mardi 30 novembre 2010 par Monsieur le Préfet Robert Jaggi.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments dévoués.

Adopté en séance de Municipalité le mercredi 6 avril 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Gez
Le Secrétaire : Ch. Richard

